



**TABEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES**

N° ER	DESTINATION	BENEFICIAIRE
A	Intégration au domaine public	Commune
B	Réhabilitation espace public	Commune
C	Extension du Cimetière	Commune
D	Extension de la station d'épuration	Commune
E	Aménagement de logements sociaux et mixtes	Commune
F	Ecole de musique et Gymnase	Commune

**LEGENDE**

- AXE DE RUISSELLEMENT
- LIMITE DE COMMUNE
- LIMITE DE ZONE, DE SECTEUR
- ZONE URBAINE
- ZONE A URBANISER
- ZONE NATURELLE
- ZONE AGRICOLE
- EMPLACEMENT RESERVE
- RETRAIT D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS
- LIMITE D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS
- ANCIENNES CARRIERES SOUTERRAINES
- VESTIGES ARCHEOLOGIQUES
- ESPACES BOISES CLASSES
- ESPACES ARBORES A PRESERVER AU TITRE DU L.123.1.7° DU CODE DE L'URBANISME
- ESPACES D'AGREMENT A PRESERVER AU TITRE DU L.123.1.7° DU CODE DE L'URBANISME
- CHEMINS A PROTEGER AU TITRE DU L.123.1.6° DU CODE DE L'URBANISME
- CONSTRUCTION D'INTERET PATRIMONIAL A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123.1.7° DU CODE DE L'URBANISME
- ENSEMBLE BATI A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123.1.7° DU CODE DE L'URBANISME
- ALIGNEMENTS D'ARBRES A PRESERVER ET A PLANTER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123.1.7° DU CODE DE L'URBANISME
- HAIES A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123.1.7° DU CODE DE L'URBANISME
- ARBRES REMARQUABLES A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123.1.7° DU CODE DE L'URBANISME
- MURS ET CLOTURES A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123.1.7° DU CODE DE L'URBANISME
- AQUEDUC A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123.1.7° DU CODE DE L'URBANISME
- ELEMENTS DU PETIT PATRIMOINE BATI A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123.1.7° DU CODE DE L'URBANISME

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

**COMMUNE DE VIGNY**

N° INSEE : 95.658  
COMMUNE DE VIGNY - Mairie - 04. rue Beaudouin 95450 VIGNY - T/ 01.30.39.21.20 - F/01.30.39.22.05

**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**DOCUMENT GRAPHIQUE**  
PLAN D'ENSEMBLE

**4**  
**1**

ECHELLE : 1/2000è

APPROUVE LE :  
12/02/2008

Hortésie - 11 rue des Saules - 95450 VIGNY - T/ 01.30.39.24.88 - F/ 01.34.66.16.59 - hortésie@hortésie.biz